

Les nouvelles de Chevenoz



*Bulletin d'informations municipales
N° 9 - Février 2014*



Comme je l'avais déjà annoncé dans le précédent bulletin municipal, c'est avec émotion que je vous confirme que je ne me représenterai pas à vos suffrages au mois de mars prochain et que je rédige pour la dernière fois cet éditorial, après 37 ans de fonctions dévotives au conseil municipal.

Il me semble venu le temps de passer la main et de me consacrer un peu plus à ma famille. La fonction de maire est une activité passionnante mais ingrate dans laquelle il faut sans cesse se remettre en cause. Je peux vous dire que la responsabilité et le goût des autres aident l'homme à se dépasser.

Je veux remercier toutes celles et ceux, qui par leurs votes, nous ont aidés avec passion et persévérance à mettre au service de notre village le meilleur de nous-mêmes. Ensemble, nous avons mis en place les infrastructures communales nécessaires aux enjeux de la modernité. Merci également à Yves CHARLES qui m'a accompagné durant ces 37 ans, dont 13 comme maire, et aux conseillers municipaux qui m'ont fait confiance et soutenu dans mes projets.

Merci à tout le personnel communal et aux responsables de la vie associative pour leur implication discrète mais efficace au quotidien, merci aux services de l'Etat chargés de nous aider à appliquer les lois républicaines en vigueur.

Je me permets, pour terminer, de citer cette belle phrase de Bernard CLAVEL, que je trouve particulièrement bien adaptée aux circonstances :

« je ne pense pas qu'un arbre cesse de vivre vraiment au moment où le bûcheron l'abat. Sans doute pour lui est ce une autre vie qui commence, une vie inexprimée, une présence qui peut suffire à réchauffer le cœur des hommes ».

Croyez tous à mon profond respect et acceptez les vœux de santé, de confiance et de paix de la part du Conseil Municipal pour cette nouvelle année ! Salut à tous !

Votre maire, Maurice.

Au registre du conseil municipal en 2013



Le Conseil :

- approuve les comptes administratifs et comptes de gestion de l'année 2012 ;
- prend connaissance d'une demande de renforcement du réseau ERDF basse tension au hameau du Fion et veut attendre l'étude chiffrée qui sera rendue au mois d'avril ;
- entend le compte rendu du maire concernant une réunion sur les rythmes scolaires. La journée de classe allégée de 45 mn, cette durée serait prise en charge par la collectivité moyennant une dotation de 50 € par enfant allouée en cas de mise en place en 2013. Le conseil souhaite obtenir plus de précisions de la part des enseignants avant de statuer ;
- donne un avis favorable au projet d'acquisition de véhicules de voirie, vu la vétusté du parc existant et compte tenu de l'agent supplémentaire affecté au service technique, à savoir :

- camion 3,5 tonnes
- fourgonnette utilitaire

et charge Monsieur le Maire de demander des devis en vue de l'inscription de cette dépense au budget de l'année 2013 ;

- après avoir pris connaissance des taux d'imposition fixés par la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (2CVA), à savoir :

taxe d'habitation :	3,54 %
taxe foncier bâti :	2,49 %
taxe foncier non bâti :	11,10 %
contribution foncière des entreprises :	3,43 %

- fixe les taux des 4 taxes directes communales comme suit, de façon à compenser intégralement le produit fiscal transféré à la communauté de communes :

Taxes	Taux voté en 2013	Rappel taux 2012	Diminution
Taxe d'habitation	15,74 %	18,96 %	- 17,00 %
Taxe foncier bâti	11,72 %	14,12 %	- 17,00 %
Taxe foncier non bâti	41,46 %	49,95 %	- 17,00 %
Contribution foncière des entreprises	24,31 %	29,29 %	- 17,00 %

- approuve le budget primitif principal de l'année 2013, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement => 723 000,00 €
- investissement=> 495 000,00 €
- soit un total de=> **1 218 000,00 €**

- approuve également le budget primitif du service eau et assainissement de l'année 2013, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- exploitation => 330 000,00 €
- investissement => 645 000,00 €
- soit un total de => 975 000,00 €

- accepte le programme des travaux en forêt pour 2013 proposé par l'Office National des Forêts, pour un montant de 5 500,00 € H.T. (6 578,00 € T.T.C.) ;

- annule la délibération du 1/10/2010 fixant les conditions de la location à un particulier de prés communaux et charge le maire de passer une convention avec l'intéressé auprès de Maître CHAUVET, notaire à ABONDANCE, selon les modalités suivantes :

- durée 9 ans
- prix 30,00 € par an

- confirme sa délibération du 28 septembre 2012 dans laquelle il approuvait la répartition des délégués communautaires ;

- prend connaissance du projet de réalisation et d'amélioration de desserte forestière entre CHEVENOZ et LA FORCLAZ, qui consisterait à recalibrer un chemin forestier existant sur 1 km afin de le rendre accessible aux camions grumiers, pour un coût estimé à 40 600,00 € T.T.C., la part restant à la charge de la commune s'élevant à 20 %, soit 8 120,00 € ;

- décide d'engager les études techniques préalables

1° - à l'amélioration de la liaison CHEVENOZ – LA FORCLAZ par la transformation de la piste forestière en route forestière (tracé référencé CH01 dans le schéma de desserte) ;

2° - à la création d'une piste forestière dans le massif du Frênay (tracé référencé FO 04 au départ, puis FO 05) ;

- souhaite solliciter la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour animer ces projets de desserte et monter les dossiers de demandes de subventions dans les délais suivants :

=> étude technique des projets : printemps, début été 2013 ;

=> dépôt des dossiers de demandes d'aides auprès de la D.D.T. : fin août 2013 ;

- va demander l'avis de la direction du service de la voirie du Conseil Général de la Haute-Savoie pour le projet de création de la piste forestière FO 05 ;

- examine les devis proposés pour le goudronnage des allées du cimetière :

COLAS : 14 742,00 € H.T. (17 631,43 € T.T.C.)

EUROVIA : 12 510,00 € H.T. (14 961,96 € T.T.C.)

et retient ce dernier ;

- étant informé que l'association de la Prévention Routière traite désormais en priorité les demandes émanant des communes qui la subventionnent, décide de verser une subvention de 100 € à cet organisme afin de pérenniser la journée d'éducation routière au profit des élèves de l'école primaire ;

- prend connaissance des propositions en vue de l'équipement de la salle des fêtes :

1° - podium :

IBS : 6 146,72 € H.T. (7 351,48 € T.T.C.)

VACHOUX : 5 729,90 € H.T. (6 852,96 € T.T.C.)

et retient ce dernier

2° - sonorisation : 7 489,33 € H.T. (8 952,25 € T.T.C.)

- après avoir pris connaissance des résultats de la consultation concernant la tranche d'assainissement couvrant le hameau « Chez Pollien », retient la SAS RUBIN Gilles et Alfred, pour un montant de 141 051,95 € H.T. (168 698,14 € T.T.C.) ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché ainsi qu'à signer la convention à passer avec le S.M.D.E.A. (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) ;

- accepte les devis du SYANE pour la mise en conformité des réseaux d'électricité et France Télécom selon les chiffres énumérés dans le tableau ci-dessous :

Secteur concerné	Montant total des travaux H.T.	Participation de la commune	Frais généraux (T.T.C.)	Total à charge de la commune
Le Mont	15 423,58 €	2 314,00 €	553,00 €	2 867,00 €
Arce 1 - BT aériens	17 047,11 €	2 557,00 €	612,00 €	3 169,00 €
Arce 2 - BT aériens	14 611,81 €	2 192,00 €	524,00 €	2 716,00 €
Arce 1 – BT souterrains	40 588,37 €	6 089,00 €	1 544,00 €	7 633,00 €
Réseau France Télécom	2 435,30 €	2 913,00 €		2 913,00 €
TOTAUX	90 106,17 €	16 065,00 €	3 233,00 €	19 298,00 €

- prend connaissance des démarches à effectuer en vue du lancement d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) présentées par Mme CORBIN du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ;

- engage un débat sur la procédure à engager, à savoir si l'on attend la décision de l'Etat de rendre les P.L.U. intercommunaux obligatoires ou si la commune se lance sans tarder ;

- décide de faire appel au C.A.U.E. pour établir une première phase de constat et diagnostic ;

- prend connaissance de l'étude réalisée par la 2CVA (Communauté de Communes du Val d'Abondance) en vue du transfert de la compétence déchets ;

- apprenant la décision négative du S.I.R.T.O.M. de VACHERESSE-CHEVENOZ (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de VACHERESSE-CHEVENOZ), compte tenu du surcoût financier qui serait répercuté sur les usagers, confirme la position du S.I.R.T.O.M. ;

- entend les conclusions présentées après une rencontre sur le terrain entre le Maire, les responsables du S.D.I.S. (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) et le Conseiller Général du canton d'Abondance au mois de juin 2013 et résumées dans un courrier du S.D.I.S. du 25 juillet 2013 ;

- constate que depuis quelques années, les sapeurs-pompiers du centre de première intervention de CHEVENOZ rencontrent de sérieuses difficultés à garantir une disponibilité

opérationnelle permanente afin de participer aux missions de secours sur la commune. Actuellement, l'effectif se compose de seulement cinq sapeurs-pompiers volontaires actifs ;

- décide, compte tenu de cette situation, et en accord avec le S.D.I.S., d'ici le 1^{er} décembre 2013 :

- d'acter la fermeture du CPI de CHEVENOZ ;
- de confier toutes les missions de secours sur la commune au CPI de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS ;
- de permettre aux sapeurs-pompiers du centre qui le souhaitent, d'intégrer le CPI de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS ;
- de restituer à la commune les locaux du CPI de CHEVENOZ mis à disposition du SDIS 74 par convention en date du 14 janvier 2000.

- remercie chaleureusement et à l'unanimité les sapeurs-pompiers pour toutes les interventions et services rendus auprès de la population et souhaite que les membres encore actifs puissent continuer à assurer les missions de secours pour notre commune depuis le centre de la Creto de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS ;

- suite à l'étude effectuée par les services de l'Équipement dans le cadre de l'A.T.E.S.A.T., (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) et vu l'inefficacité des panneaux « stop » implantés au Crêt, accepte la proposition de poser des ralentisseurs et de revoir l'ensemble de la signalisation communale afin de faire respecter les limitations de vitesse dans les hameaux ;

- fixe comme suit les tarifs communaux pour l'année 2014 (sans augmentation par rapport à 2013) :

OBJET DE LA REVISION	TARIF
DENEIGEMENT	
Déneigement abords centrale EDF de Chevenoz	90,00 € par intervention
Déneigement accès à la prise d'eau du hameau du Fion	90,00 € par intervention
SALLE DES FETES	
Associations de Chevenoz : salle avec bar et cuisine	200,00 €
Particuliers habitant Chevenoz : salle avec bar et cuisine	300,00 €
Particuliers habitant Chevenoz : salle avec bar uniquement	200,00 €
Particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar et cuisine	600,00 €
Particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar uniquement	400,00 €
Location de la salle des fêtes : caution	1 000,00 €
Location de la salle des fêtes : chauffage (du 01/10 au 30/04)	80,00 €
CIMETIERE	
Caveau 3 places	2 150,00 €
Caveau 2 places	1 765,00 €
Concession trentenaire colombarium	920,00 €
Concession trentenaire terrain, prix au m2	165,00 €
INTERVENTIONS DES CANTONNIERS	
Particuliers : heure de tracteur	70,00 €
Particuliers : heure de main d'oeuvre	40,00 €

- approuve le projet d'extension de la station d'épuration, pour un montant estimé à 141 304,35 € H.T. (169 565,22 € T.T.C.) ;

- accepte le devis de la R.D.A. (Régie Départementale d'Assistance) concernant la numérisation du réseau d'eau potable, des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eaux pluviales, pour un montant de 5 900,00 € H.T. (7 056,40 € T.T.C.) ;

- décide l'achat de deux parcelles de terrain au lieu-dit Pombourg, d'une surface de 323 m2, au prix de 1,50 € le m2, soit un total de 484,50 € ;

- souhaite faire l'acquisition du bâtiment dit « Maison des Sœurs » et charge le maire de négocier le prix aux meilleures conditions ;

- approuve le chiffrage présenté par le SYANE 74 (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute- Savoie) pour des travaux d'extension du réseau électrique au hameau du Fion, extension nécessaire pour permettre le raccordement de l'atelier professionnel d'un artisan, soit un total de 42 077,88 € H.T. et une participation communale de 25 246,73 € H.T. ;

- fixe la participation du bénéficiaire de l'opération à 30 % du total H.T., soit 12 623,36 € H.T. ;

- accepte le projet du SYANE 74 (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) concernant l'extension du réseau d'éclairage public au hameau du Fion ;

- approuve le plan de financement et sa répartition financière

- d'un montant global estimé à : **3 884,00 €**
- avec une participation financière communale s'élevant à : **2 308,00 €**
- et des frais généraux s'élevant à : **117,00 €**

Les tarifs des différentes redevances liées à la consommation d'eau pour la période allant du 01/07/2013 au 30/06/2014 ont été fixés comme suit lors de la séance du 31 mai 2013 :

• part fixe par unité de logement :

eau : **35,00 €**
 assainissement : **35,00 €**

• prix de l'eau potable :

tranche de 0 à 200 m3 : **1,40 € le mètre cube**
 tranche au-delà de 200 m3 : **1,15 € le mètre cube**

• tarification de l'eau assainie :

(due par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif):

tranche de 0 à 200 m3 : **1,40 € le mètre cube**
 tranche au-delà de 200 m3 : **1,15 € le mètre cube**

BUDGET PRINCIPAL 2013

FUNCTIONNEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES	MONTANT
Electricité	39 783,95	Ventes de bois et chablis	25 652,00
Combustibles et carburants	7 694,51	Remboursement de cotisations sociales	425,70
Alimentation	216,51	Redevances cantine et garderie	19 224,90
Fournitures d'entretien	2 387,80	Renouvellement concessions cimetièrre	1 320,00
Fournitures de petit équipement	12 923,47	Location du droit de chasse	100,00
Fournitures administratives	720,56	Location alpage de La Crottaz	220,00
Vêtements de travail	865,80	Loyers relais TV	490,30
Fournitures de voirie (dont 18 804,95 € au titre de l'entretien de la voirie communale)	31 162,26	Remboursement de frais divers (S.D.I.S., EDF, etc...)	15 879,13
Fournitures scolaires et Noël de l'école	3 901,73	Rembst. frais de personnel SIRTOM	1 122,59
Bibliothèque	381,62	Redevance EDF usine de Bioge	233,91
Produits de traitement	1 917,32	TOTAL PRODUITS DES SERVICES	64 668,53
Autres fournitures	4 974,91		
TOTAL ACHATS ET FOURNITURES	106 930,44	Contributions directes	265 302,00
Contrats de prestations de services (cantine)	15 077,28	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.)	12 864,00
Location de matériels	2 609,27	Imposition sur les entreprises de réseaux	8 743,00
Maintenance (contrats d'entretien)	1 425,48	F.N.G.I.R.	40 267,00
Entretien de bâtiments	14 088,83	Taxe sur l'électricité	11 655,99
Entretien de voies et réseaux, éclairage	7 549,33	Autres impôts	26,00
Entretien bois et forêts	2 872,96	TOTAL IMPOTS ET TAXES	338 857,99
Entretien des véhicules communaux	5 695,10		
Entretien autres biens mobiliers	775,07	Dotations versées par l'Etat (D.G.F.)	91 837,00
Primes d'assurances	9 152,42	Taxe additionnelle aux droits de mutation	65 844,35
Documentation générale et technique	249,60	Dotations de compensation réforme T.P.	21 173,00
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	59 495,34	Dotation de Solidarité Rurale	10 300,00
Honoraires	5 616,09	Dot. compensation taxe professionnelle	2 920,00
Frais d'actes, de contentieux	3 679,38	Dotations de compensation taxes locales	7 062,00
Fêtes et cérémonies, réceptions	9 699,16	Fonds Genevois	12 312,00
Imprimés, reliures, publications (dont bulletin)	2 409,34	TOTAL DOTATIONS	211 448,35
Transports divers (fournitures de voirie)	1 327,94		
Transports collectifs (sorties scolaires)	4 220,00	Locations appartements communaux	35 507,16
Frais d'affranchissement	1 121,30	Produits financiers divers	70,40
Télécommunications (téléphone, internet)	2 270,15	Produits des cessions d'immobilisations	100,00
Cotisations (Assoc. des Maires, informatique)	3 415,73	Diff. s/réalizations d'immobilisations	18 691,78
Frais de gardiennage des forêts	3 598,75	TOTAL PRODUITS DIVERS	54 369,34
TOTAL AUTRES SERVICES	37 285,88		
IMPOTS (Taxes foncières)	5 807,00		
FRAIS DE PERSONNEL (dont cotisations)	220 216,93		
INDEMNITES DES ELUS (dont cotisations)	30 610,06		
Service d'Incendie et de Secours	19 542,00		
Subventions (CCAS et Associations)	9 774,00		
Subvention au budget annexe de l'eau	170 000,00		
Reversement trop-perçu sur fiscalité	7 017,00		
Produits des cessions d'immobilisations	18 691,78		
Diff. s/réalizations cessions d'immobilisations	100,00		
TOTAL AUTRES CHARGES	225 124,78		
CHARGES FINANCIERES (Intérêts)	15 523,88		
TOTAL GENERAL	701 066,27	TOTAL GENERAL	669 344,21
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	31 722,06		

INVESTISSEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES,	MONTANT
Terrains de voirie	10 227,67	Fonds de compensation de la TVA	28 863,00
Travaux en forêt	1 406,17	Taxe locale d'équipement	5 863,00
Réfection des bordures du cimetière	2 791,41	Affectation excédent fonctionnement	231 664,00
Installation de barrières parking salle des fêtes	19 923,11	Ventes de caveaux au cimetière	7 445,00
Installation de glissières de sécurité	11 469,40	Subventions du Département	23 450,00
Acquisition d'un camion tribenne	38 870,00	Amendes de police	4 737,00
Acquisition d'un nouveau fourgon	20 323,73	Régularisations comptables	3 150,18
Sonorisation de la salle des fêtes	8 952,25	Echanges de terrains de voirie	137,50
Installation vidéoprojection salle des fêtes	4 033,96	Cessions d'immobilisations	18 791,78
Mobilier salle des fêtes (podium - cantine)	6 341,67	Excédent reporté de l'exercice 2012	176 296,26
Autres matériels (bétonnière - nettoyeur)	3 176,29		
Extension de la salle des fêtes (solde)	650,62		
Electrification, éclairage parking salle des fêtes	6 830,62		
Extension électrification hameau du Fion	5 050,00		
Remboursement du capital des emprunts	37 765,55		
Régularisations comptables	3 150,18		
Cessions d'immobilisations	18 691,78		
TOTAL DEPENSES 2013	199 654,41	TOTAL RECETTES 2013	500 397,72
		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	300 743,31

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : EXCEDENT DE

269 093,21 €

=> l'excédent d'investissement provient de dépenses prévues mais finalement non réalisées durant l'exercice, entre autres l'achat de la colonie du chef-lieu et l'aménagement de l'ancienne fruitière ;

=> le déficit de fonctionnement résulte en partie du versement d'une subvention importante (170 000 €) au budget de l'eau, somme nécessaire à l'équilibre de ce budget ainsi qu'à un coût plus important que prévu des dépenses de voirie, (31 162,26 € dépensés pour 14 000,00 € prévus), essentiellement dû à l'entretien de la chaussée (« emplois »).

SUBVENTIONS VERSEES



AUX ASSOCIATIONS EN 2013

- Centre Communal d'Action Sociale (Colis de Noël, repas des anciens) 2 500,00 €
- Amicale de l'Ecole de Chevenoz 2 550,00 €
- Ski-Club de Chevenoz 1 000,00 €
- Anim'Ehpad 917,00 €
- Ecole de musique de Vacheresse 650,00 €
- Harmonie municipale de Vacheresse 500,00 €
- Association Sportive de Vacheresse et Chevenoz 500,00 €
- A.D.M.R. Chablais-Est (Soins à domicile) 287,00 €
- Association des A.F.N. de Chevenoz 200,00 €
- Association « La Lyre Paroissiale » 170,00 €
- Service de psychologie scolaire 120,00 €
- Club des Aïnés 100,00 €
- Prévention Routière 100,00 €
- Amicale des donateurs de sang Vacheresse-Chevenoz 100,00 €
- Souvenir Français 50,00 €
- Bleuets de France 30,00 €

TOTAL

9 774,00 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2013



FONCTIONNEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES	MONTANT
Achat d'eau commune de LA FORCLAZ	461,96	Avoir sur facture	774,92
Eau, électricité	2 732,27	Vente d'eau	44 859,10
Fournitures d'entretien	12 261,92	Redevance pollution	9 178,12
Autres fournitures	3 730,35	Redevance d'assainissement collectif	29 144,50
Entretien, supervision de la STEP	14 783,14	Redevance modernisation réseaux	3 151,50
Analyses d'eau	4 732,96	Location de compteurs	12 655,00
Téléphone	288,40	Raccordements aux réseaux	27 200,00
Dotations aux amortissements	74 257,72	Subvention du budget général	170 000,00
Intérêts des emprunts	63 995,72	Amortissements des subventions	26 022,04
Cotisations au S.M.D.E.A.	300,00		
Redevances dues à l'Agence de l'Eau	12 573,00		
TOTAL DEPENSES 2013	190 117,44	TOTAL RECETTES 2013	322 985,18
		EXCEDENT D'EXPLOITATION	132 867,74

INVESTISSEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES	MONTANT
Remboursement du capital des emprunts	40 650,86	Fonds de compensation de la TVA	49 777,00
Achats de terrains pour captages d'eau	8 048,62	Solde subventions assainissement Arce	53 269,00
Amortissements des subventions	26 022,04	Subvention de l'Etat pour travaux en Arce	5 556,78
Réfection conduite d'eau de Prébuza	11 370,10	Acompte subvention « Chez Pollien »	25 390,00
Réfection conduite d'eau Le Crêt	5 314,21	Affectation excédent d'exploitation	47 411,32
Travaux protection des captages d'eau	7 472,73	Excédent reporté de l'exercice 2012	215 672,91
Travaux d'assainissement Le Crêt	309 903,68	Amortissements des immobilisations	74 257,72
Travaux d'assainissement Chez Pollien	22 421,81		
Achat de compteurs d'eau	4 155,43		
TOTAL DEPENSES 2013	435 359,48	TOTAL RECETTES 2013	471 334,73
		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	35 975,25

Résultat global de clôture : excédent de **168 842,99 €**

Cet excédent correspond au provisionnement effectué en vue du financement des travaux d'assainissement au lieu-dit « Chez Pollien », qui n'étaient pas encore achevés.

EN BREF

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Une session de formation et d'examen du permis de chasser aura lieu aux dates suivantes :

formation théorique : le 7 mars (de 19 h à 22 h) à THONON ;

formation pratique : 25 au 26 mars (½ journée) à SILLINGY ;

examen : 1 au 4 avril (½ journée) à SILLINGY.

ETABLISSEMENT DES PASSEPORTS

Les passeports sont désormais établis à la **mairie d'ABONDANCE**.

Les jours de rendez-vous sont :

- le **lundi** et **mercredi**, de **14 h 30 à 16 h 30**,
- le **vendredi**, de **9 h à 11 h 30** et de **14 h 30 à 16 h 30**.

Vous êtes invités à appeler préalablement au **04.50.73.00.16**.

CARTES D'IDENTITE

Les cartes d'identité sont valables **15 ans** au lieu de 10 depuis le **1^{er} janvier 2014** pour les personnes majeures.

Si votre carte a été délivrée entre le **2 janvier 2004** et le **31 décembre 2013**, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront toujours valables **10 ans** lors de la délivrance.

AVIS RELATIF AU SITE DE DEPOT DES ORDURES MENAGERES DU CIMETIERE

Nous vous invitons, afin de préserver la propreté de ce site :

- à séparer la terre et les végétaux des pots en plastique qui les contiennent ;
- à déposer la terre et les végétaux dans le compost et les pots et résidus plastiques dans le conteneur de couleur grise situé à 20 m, et non dans le jaune !

DOSSIERS D'URBANISME EN 2013

4 permis de construire seulement,

dont 2 pour la construction de nouvelles habitations.

11 déclarations préalables dont :

- 5 concernant divers travaux (garage, abris, véranda...)
- 1 concernant la pose de panneaux photovoltaïques
- 5 concernant des divisions foncières

18 certificats d'urbanisme.

FORFAITS SKI

Nous rappelons que les jeunes de la vallée d'Abondance bénéficient d'un tarif préférentiel sur les forfaits de ski saison. (Valables dans les trois stations d'Abondance, La Chapelle d'Abondance et Châtel).

Les tarifs sont les suivants :

- **54 €** pour les enfants de moins de 16 ans
- **103 €** pour les jeunes de 16 à 22 ans.

La contremarque est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité de l'enfant à la Communauté de Communes, **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30**.

L'achat des forfaits doit s'effectuer ensuite aux caisses des remontées mécaniques d'Abondance, Châtel et à la caisse du Crêt Béni à La Chapelle d'Abondance, sur présentation de la contremarque.



Discours d'inauguration de la salle des fêtes polyvalente Samedi 13 juillet 2013

Bonjour à tous.

C'est un réel plaisir de vous recevoir aujourd'hui pour inaugurer notre nouvelle salle polyvalente.

Je voudrais saluer la présence parmi nous de Mr Jean-Yves LE MERRER, Sous-Préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, Mr Jean-Claude CARLE, Sénateur de Haute-Savoie, Mr Pascal BEL, Conseiller Général du canton d'Abondance, Mr Bernard MAXIT, Président de la Communauté de communes du Val d'Abondance, de mes chers collègues maires ou anciens maires, maires-adjoints et conseillers municipaux. Si j'en ai oublié, veuillez m'excuser.



Mesdames et Messieurs, nous sommes heureux de vous accueillir aussi nombreux à CHEVENOZ. Notre village, d'une superficie de 1050 hectares, compte environ 600 habitants répartis sur une dizaine de hameaux.

La population vivait à l'origine essentiellement de l'agriculture mais cela a bien changé puisqu'il ne subsiste désormais plus que 5 exploitations.

Actuellement, une dizaine d'artisans et petites entreprises emploient une cinquantaine de personnes.

Il existe par ailleurs 3 petits commerces.

Une soixantaine d'enfants fréquentent encore les 3 classes de l'école primaire.

Et enfin, la salle des fêtes polyvalente sert de lieu de rencontre pour tout le village, avec ses manifestations festives et conviviales.

La construction initiale, commencée en 1971, abritait 3 garages avec comme couverture une simple dalle. En 1977, un toit nous a permis d'aménager une petite salle, mais les mises aux normes devenant drastiques, en 2011 le conseil municipal a décidé de réaliser une extension qui corresponde aux besoins des associations et permette également l'ajout d'une cantine scolaire, d'une cuisine équipée, de 2 garages pour les engins communaux, d'un hangar à sel, d'un local de stockage pour le carburant et les huiles, de locaux sanitaires et d'un bureau pour le service technique. Sans oublier l'agrandissement et l'aménagement du parking ! L'ensemble de ces travaux a été effectué en 12 mois à peine !



Je félicite le Cabinet Frédéric BIRRAUD et son collaborateur Jean-François LACROIX, maîtres d'œuvre, toute l'équipe d'ingénierie, le Bureau MAPELLI et Didier BOCHATON pour la coordination des travaux, le Bureau Gérard BERGER pour l'étude d'électricité, chauffage et ventilation mécanique, Bruno FAURIE pour l'étude de gros-œuvre, ainsi que l'équipe d'ALPES CONTROLES.

Je remercie aussi toutes les entreprises qui ont mené à bien ce chantier :

- Serge RUBIN pour le terrassement,
- BATI-CHABLAIS pour la maçonnerie,
- Claude LAUSENAZ pour la charpente, couverture et menuiserie,
- Patrick POLLIEN pour la zinguerie,
- E.I.B. pour l'électricité,
- Jean-Yves DELIEUTRAZ pour le carrelage,
- BURNET pour la peinture,
- Max FAVRE-MIVILLE pour la plomberie-sanitaire,
- VENTIMECA pour la ventilation mécanique,
- Jacques LAURENS pour la serrurerie,
- ALTIFROID pour l'équipement de la cuisine,
- VACHOUX pour les meubles et le podium,
- IBS pour l'installation de la sonorisation,

ainsi que toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à cette réalisation.

Je tiens également à remercier nos employés communaux Bernard, Jean-Marc et Franck, qui ont accompli un travail remarquable de maçonnerie pour la partie stockage et pour le mur extérieur ainsi que pour l'aménagement de la cour et la préparation ou la matérialisation des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Merci à Nathalie et Sophie pour la gestion et l'entretien de la salle et l'encadrement de la cantine scolaire et bien sûr à Pierre, notre secrétaire de mairie, pour toute la partie administrative.

Le montant des travaux s'élève à **1 010 000 € TTC**, couvert en partie par les aides du Département et de l'Etat, pour un total de **370 000 €**, par la récupération de la TVA, pour un total de **130 000 €**, soit un autofinancement de **510 000,00 €**.

Aujourd'hui, je peux vous dire que notre salle des fêtes est simple mais fonctionnelle et très appréciée par les utilisateurs.

Les demandes de location sont de plus en plus nombreuses et nous ne pouvons que nous réjouir de ce succès !

Je remercie le conseil municipal qui m'a soutenu dans ce projet ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et à sa réussite.

Je voudrais aussi associer à cette fête d'autres réalisations qui n'avaient jamais été inaugurées.

1° - La traversée du chef-lieu, qui comprend :

- la réfection du parvis de l'église,
- le déplacement du monument aux morts,
- l'aménagement de la chaussée avec trottoirs,
- le parking de l'école,
- le parking du chef-lieu,
- l'aménagement du rond-point,
- les réseaux secs et réseaux d'eau potable et d'assainissement, étalés sur 2 tranches.

Je remercie tous les intervenants, D.D.T., Conseil Général maître d'œuvre, les entreprises EUROVIA, MCM et DAZZA, SCREG, pour les terrassements réseaux et chaussées, et Mr BENEDETTI pour le suivi du chantier, sans oublier Odile MERCIER, notre ancienne secrétaire de mairie, qui a suivi de bout en bout les lourds dossiers administratifs relatifs à ce chantier.

Le montant des travaux s'élève à **2 800 000 € TTC**, couvert en partie par les aides du Département et de l'Etat, pour un total de

1 668 000 €, par la récupération de la TVA, pour un total de **348 000 €**, soit un autofinancement de **784 000 €**.

2° - La station d'épuration et les réseaux d'assainissement :

la station d'épuration à disques biologiques a été prévue pour 800 équivalents habitants et construite en 2005.

La mise en place des réseaux d'assainissement a débuté en 2005 et s'achève cette année avec une longueur totale de **12 200 m**, qui comprend :

- le raccordement du chef-lieu à la station,
- le hameau du Crêt, en 2 tranches,
- le hameau du Fion,
- le secteur du Plan, des Combes, La Perrière,
- le hameau d'Arce
- le secteur de La Billette et de Chez Pollien.

Je remercie là aussi tous les intervenants, les bureaux d'études DUMONT et DAVIET et Mr Emmanuel DEMIAUX,

chargé du suivi des travaux, le cabinet Daniel BIRRAUX pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration, le Conseil Général, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement, son président, Mr Maurice SONNERAT, son directeur, Mr Jean-Philippe BOIS, et ses collaboratrices Mmes Maryse FOSSET et Nicole ALSBERGHE, l'Agence de l'Eau, les entreprises Gilles et Guillaume RUBIN, Gilles GRENAT et Serge RUBIN.

Le coût final des travaux s'élève à **3 453 000 € TTC**, couvert en partie avec les aides du Syndicat d'Eau et d'Assainissement et de l'Agence de l'Eau, pour un total de **866 000 €**, et par la récupération de la TVA, pour un total de **447 000 €**, soit un autofinancement de **2 140 000 €**.

D'autres travaux moins importants ont été exécutés, dont l'installation d'une station de relevage d'eau potable au réservoir du Mont et la pose d'une conduite d'eau potable au hameau de Pombourg, avec le concours du Bureau Michel GILLET.



Encore merci à tous et je termine par une citation de Jean NOHAIN :

« **la réussite c'est un peu de savoir, un peu de savoir-faire et beaucoup de faire savoir** ».

Je vous remercie de votre attention et vous convie à présent à boire le verre de l'amitié et à partager notre buffet d'inauguration pour fêter cet événement.

Bonne journée à tous !





ÉLECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

A CHEVENOZ, 15 conseillers doivent être élus. (La commune étant incluse dans la tranche des communes de 500 à 1 499 habitants).

> Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en

préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.
<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

Démographie 2013



Naissances :

- LETHENET Flavie, née le **7 janvier**, fille de Didier LETHENET et de Isabelle BUSQUET-SERRES.
- MICHAUD Clotilde, née le **15 mars**, fille de Franck MICHAUD et de Angélique DETRAZ.
- CARTAILLER GAUTHIER Lucas, né le **27 mai**, fils de Jean-Claude CARTAILLER et de Coraline GAUTHIER.
- GERARDIN Chloé, née le **9 août**, fille de Thierry GERARDIN et de Nathalie DALBAN.
- CHABREDIER Cloé, née le **19 août**, fille de Alexandre CHABREDIER et d'Aurélie DESHAYES.
- GALLAY Joris, né le **30 août**, fils de Fabien GALLAY et de Virginie BLANC.
- SACHE Bastien, né le **17 octobre**, fils de Florian SACHE et de Karen ROCH.



Mariages :

- Alexandre CHABREDIER et Aurélie DESHAYES, le **15 juin**.
- Raphaël JAECK et Marie-Neige AFONSO, le **4 octobre**.
- Franck ALONSO et Lisa HUMBERT, le **22 juin**.
- Stéphane FAVRE et Delphine BUSSONNAIS, le **31 août**.

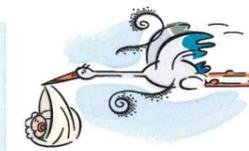
Décès :

- BANACER Emeric, le **25 janvier**.
- CHARLES Gaston, le **4 février**.
- VERNAZ-PIEMONT Flora veuve COMPOIS, le **10 mai**.
- PACCARD François Albert, le **3 septembre**.



Démographie 1913

26 Naissances :



02 02	LAUSENAZ-PIRE Fidèle Adelin
07 02	SACHE Emma Claudia
04 03	POLLIEN Léon Antoine
19 03	DETRAZ Berthe Justine
24 04	CHARLES Bernadette Marie
27 05	PILLET Claude Louis
29 05	BERNEX Léon Jean
19 06	LAUSENAZ-PIRE Elie Adrien
28 06	SACHE Rémy
09 08	BOUVET François Hubert
29 08	LAUSENAZ-GRIS Fernande Pauline
30 08	LAUSENAZ-PIRE Marie Louise Angeline
10 09	CHARLES-COBI Fernande Léa
15 09	BOURRIER Henri Auguste
20 09	LAUSENAZ-GRIS François-Mathieu
25 09	DUMONT Alexandre
26 09	DUMONT Emma Marie Madeleine
26 09	DUMONT Anna Louise Marguerite
29 09	MOREL François Marie Camille
30 10	QUIBLIER Constantin Albert
02 11	BOUVIER Louise Andréa
08 11	DETRAZ Jean-Pierre
23 11	LAUSENAZ-PIRE Marie Joséphine Gabrielle
05 12	CHARLES Marie
16 12	LAUSENAZ Raymond Anselme
27 12	VERNAZ Zacharie

7 mariages :

15 02	DUMAS-COMBE Antoine et DEGRANGE Marie Léontine
08 03	DUMONT Pierre Louis et VULLIEZ Aline Emma

27 03	LAUSENAZ-GRIS Marie Etienne et MERCIER-GALLAY Marie Adèle
29 03	CHEVALLAY François et SACHE Marie-Louise
29 03	CURDY Maurice François et SACHE Clarisse
24 05	COLLOMB Marie Joseph et DETRAZ Marie Adèle
09 10	FAVRE Louis et CHARLES Marie Lucie

21 Décès :

22 01	VULLIEZ Joseph
26 01	DETRAZ (fille, sans prénom, mort-née)
01 02	CHARLES Louis Aimé
10 02	SACHE Emma Claudia
12 02	LAUSENAZ-PIRE Fidèle Adelin (10 jours)
20 02	GRANGIER Marie Louise
21 02	MERCIER Joseph Marie
01 04	DUMONT Reine Marguerite
02 04	LAUSENAZ François
06 04	VERNAZ-FRANCHY (fille, sans prénom, mort-née)
23 04	FAVRE Marie Julie
24 04	MERCIER Casimir
01 05	LAUSENAZ-PIRE Germain Fidèle
15 06	CHARLES Jean François
23 07	CRUZ-MERMY Jean-Claude
29 07	VERNAZ-PETIT-CLAUDE Marie Louise Antoinette
22 09	LAUSENAZ-PIRE Jean Pierre
23 09	BOUVET Marie Andréanne
06 11	FAVRE-VICTOIRE Monique
19 11	GALLAY Marie Delphine
12 12	VERNAZ-FRANCHY Marie Lucie

Le solde démographique s'avère positif cette année-là, puisque 26 naissances ont été enregistrées contre 21 décès.

Chiens dangereux



Plusieurs habitants de la commune se sont plaints dernièrement de l'agressivité de certains chiens. Nous vous rappelons qu'en l'absence du propriétaire nos amis canidés doivent impérativement être attachés.

Nous vous informons également de la nouvelle législation en vigueur concernant les chiens dangereux.

Quels chiens sont-ils susceptibles d'être dangereux ?

Ils sont répartis en deux catégories :

- 1 ère catégorie : les chiens d'attaque
- 2 ème catégorie : les chiens de garde et de défense.

1 – Les chiens d'attaque

Relèvent de la 1 ère catégorie les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races :

- Staffordshire terrier et American Stafford terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés « pit-bulls ») ;
- Mastiff, communément appelés « boers-bulls » ;
- Tosa.

2 – Les chiens de garde et de défense

Relèvent de la 2 ème catégorie les chiens suivants, inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture :

- les chiens de race Staffordshire terrier ;
- les chiens de race American Staffordshire terrier ;
- (attention : la 2° catégorie n'inclut pas les Staffordshire Bull Terriers, race plus petite et sans dangerosité avérée) ;
- les chiens de race Rottweiler ;
- les chiens de race Tosa.

Relèvent également de la seconde catégorie les chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture.

Les propriétaires doivent désormais être titulaires d'un « permis de détenir » un chien dangereux, délivré par le maire. Pour cela, ils doivent remplir un dossier de déclaration à la mairie du lieu de résidence.

Le dossier de déclaration comprend les pièces justificatives suivantes :

- carte d'identification du chien (comportant le numéro de tatouage) ;
- certificat de vaccination antirabique en cours de validité ;
- certificat vétérinaire de stérilisation des chiens mâles et femelles de la première catégorie (chiens dits d'attaque) ;
- attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire, pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Patrimoine : hameau du Fion

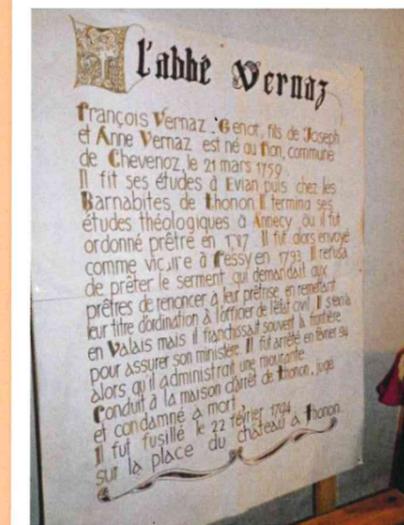


Le hameau du Fion tirerait son nom d'un mot d'ancien genevois qui signifiait ruisseau. Autrefois, il était quasiment indépendant de la commune de Chevenoz. En effet, avec son four à pain, sa chapelle et son école, les habitants s'assuraient une large autonomie.

Le four à pain, déjà mentionné sur la Mappede Sarde, (cadastré de 1738), est un petit bâtiment (privé à l'origine) en pierre et en bois situé au cœur du village, qui permettait de cuire le pain indispensable à la subsistance de la famille.

A deux pas de là, la chapelle dédiée à Saint François de Sales est depuis 1864, date de sa construction, l'un des plus beaux éléments du patrimoine communal. Bâtie sur les ruines de la maison qui a vu naître l'abbé François VERNAZ-GENOT (1753-1794), fusillé durant la Révolution pour avoir refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé et officier en secret.

Chaque année, au mois de janvier, s'y déroule la fête patronale où affluent les paroissiens de toute la vallée pour vivre quelques instants de convivialité.



Un peu plus loin, l'école aujourd'hui désaffectée et vendue à un particulier, fut construite en 1883 pour accueillir les enfants du hameau car l'établissement situé au chef-lieu était trop éloigné, surtout en hiver.

Malgré un incendie qui ravagea le hameau en 1934, il reste encore aujourd'hui avec sa centaine d'habitants et ses quelques agriculteurs, dont deux producteurs de fromage d'appellation « Abondance », un bel exemple de bourg rural de moyenne montagne.

Chevenoz, au fil du temps ...



Séance du Conseil Municipal du 27 mai 1934 (ou l'intercommunalité avant l'heure !)

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu de Monsieur le Maire d'Abondance une lettre par laquelle ce dernier l'invite à réunir le Conseil Municipal en vue de donner son avis relativement au projet de rectification du chemin de grande communication n° 22 entre Abondance et les Portes, projet actuellement soumis à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le tracé présenté prévoit l'amélioration de la traversée d'Abondance par la démolition de la maison de GAGNEUX Camille, café de la Poste, ainsi que la rectification du chemin en aval jusqu'aux Portes.

Deux solutions de cette rectification ont été étudiées. Toutes deux ont la même origine et même extrémité. La première, tracé rouge, qui prévoit la suppression des Ponts de fer et des Portes, par l'ouverture du chemin sur la rive droite de la Dranse.

La deuxième, tracé bleu, qui envisage, afin d'éviter les éboulis du Jorat, la reconstruction

1° - du pont de fer, qui serait placé environ 80 mètres plus en aval ;

2° - du pont des Portes, à l'amont du confluent la Servaz.

Entre ces deux ponts, le chemin actuel serait conservé et élargi.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il y a lieu de répondre à la demande du maire d'Abondance.

Il estime que le tracé rouge doit être préféré au tracé bleu, parce qu'il supprime les ponts qui sont toujours des points dangereux pour la circulation et qui seront toujours masqués par les bois qui bordent la Dranse, et que ces ponts présentent pour la circulation un danger infiniment plus redoutable que celui tout à fait illusoire des éboulis du Jorat.

Monsieur le Maire invite le Conseil à donner son avis sur cette importante question, sous forme de délibération qui sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet à Thonon-les-Bains, pour être jointe au registre d'enquête.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré longuement, se range à son avis et décide :

1° - d'opter pour le tracé rouge, qui lui apparaît comme la solution la plus simple et la meilleure, et qui répond le mieux aux désirs de la population et aux besoins de la circulation moderne ;

2° - de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir joindre cette délibération au dossier de l'enquête.